

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16454**

### Intitulé

Agent de sécurité mobile

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

JMP formations

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Gérant

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Agent de sécurité mobile est un agent de sécurité qui effectue des interventions et des rondes au sein d'une entreprise de sécurité, de nuit comme de jour.

Les capacités attestées relèvent des domaines de :

- Connaissance du cadre légal de la sécurité privé :
  - Réglementation, code pénal, code civil.
- Anticiper les risques en matière de prévention :
  - Prévention, Surveillance, gardiennage, ronde, détection.
- Participer à des interventions :
  - Intervention, secours à personne, équipier de première intervention (incendie)
- Communiquer en interne et en externe :
  - Rendre compte, appel à secours, rapport oral et écrit.

Particularité du poste :

Il dispose d'un véhicule non banalisé et équipé de moyen de communication, mis à la disposition de l'entreprise

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'Agent de sécurité mobile est un agent de sécurité qui effectue des interventions et des rondes au sein d'une entreprise de sécurité, de nuit comme de jour.

Agent de sécurité

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

### Réglementation d'activités :

- Casier judiciaire vierge (art. 6 de la loi 83-629)
- . Autorisation préfectorale : carte provisoire ou carte préalable avant l'entrée en formation
- . Permis de conduire B minimum

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certifications sont :

- Situer l'activité sur un plan légal
- Participer à des actions de prévention
- Participer à des actions d'intervention mobile
- Evaluer remédier en toute sécurité rendre compte

E1 Réglementation, Écrit et Oral

E2 Prévention et lutte contre la malveillance dans le cadre de sa mission mobile, Pratique et orale

E3 Prise en charge d'une mission et organisation et intervention mobile, Pratique

E4 Communication professionnelle et pratique professionnelle Écrit et orale

Dans le cadre de la VAE :

L'obtention du titre est subordonnée à l'obtention des unités de valeur selon le dispositif décrit dans le présent référentiel, au niveau du règlement d'examen.

Pour être recevable, la demande devra mettre en évidence l'exercice :

- des fonctions salariales dans une entreprise
  - organisant des manifestations sportives et récréatives.
  - de sécurité dans laquelle ils ont exercé des activités de surveillance et de gardiennage
- et ce durant trois années au moins

**Validité des composantes acquises : illimitée**

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

#### COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Obligatoirement une personne ayant pour qualité « dirigeant ou adjoint à la direction d'entreprise de sécurité » ou un salarié ayant en charge une équipe de « rondier mobile intervenant » ayant une ancienneté de TROIS ans au moins dans le poste et qui sera désigné par l'organisme certificateur  Quatre membres sont convoqués (parité homme - femme) - Directeur ou adjoint de sécurité - Deux responsables de sécurité de plus de trois et cinq années d'activités - Salarié ayant au moins trois ans d'expériences  Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 100 %
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 janvier 2013 publié au Journal Officiel du 5 mars 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent de sécurité mobile" avec effet au 29 novembre 2010, jusqu'au 5 mars 2016.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 11 décembre 2018 publié le 18 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent de sécurité mobile" jusqu'au du 18 décembre 2023.

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel le 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Il est mis fin à l'enregistrement de la certification à compter du 03 mars 2017.

Arrêté du 23 février 2017 publié le 3 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent de sécurité mobile" avec effet au 5 mars 2016, jusqu'au du 03 mars 2022.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

##### Lieu(x) de certification :

JMP formations : Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Moselle ( 57) [Bousbach]

77 rue Jeanne d'Arc 57460 Bousbach

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

JMPFormations, établissement du 66 rue nationale 57350 Stiring Wendel.

INFS - SPOCOM 11-13 rue du Landy 93400 Saint Ouen

##### Historique de la certification :